

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 08/07/15

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015*

Le lundi 14 septembre 2015, à 18h32, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mardi 8 septembre 2015 pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s., L.2511-3 et s.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Etaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Capucine EDOU, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGIO.

Était absent et excusé :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry HODENT ;

Madame Emmanuelle DAUVERGNE est arrivée à 18h42 pendant le vote de l'affaire 2015 DAC 567. Elle n'a pas pris part au vote de cette affaire mais au vote des affaires suivantes de l'affaire 2015 DJS 57 jusqu'à l'affaire 2015 DDCT 84 incluse.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE s'est absentée à 19h45 pendant le vote de l'affaire 2015 DDCT 85. Elle n'a pas pris part au vote de cette affaire ni aux deux autres affaires suivantes.

A 19h48 Madame Emmanuelle DAUVERGNE a pris part au vote de l'affaire 2015 DDEEES 15 et les affaires suivantes.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h32 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2015 032

Après avoir informé de la réception d'un pouvoir de Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX pour Monsieur Thierry HODENT, Madame le Maire propose de désigner Monsieur Olivier LE QUERE et Madame Nathalie BADIER, la Directrice Générale des Services, respectivement comme secrétaire de séance et secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2015 032

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 15 juin 2015. 07 2015 033

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte, le procès verbal de la séance du 15 juin 2015 est donc adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2015 033

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Comité d'initiative et de consultation de l'arrondissement (CICA) du mardi 12 mai 2015. 07 2015 034

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte, le procès verbal de la séance du CICA du 12 mai 2015 est donc adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2015 034

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 – Avenant à la convention conclue entre la Mairie du 7^e et l'association Entr'acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE. 07 2015 035

Monsieur Christophe POISSON présente cette délibération et rappelle que l'association Entr'acte est une école de musique et d'art dramatique qui utilise les locaux du conservatoire municipal Erik Satie.

Pour des questions de sécurité juridique, un avenant à la convention est nécessaire pour permettre une occupation de ces locaux sur des créneaux plus étendus.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2015 035

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 – Subventions (22.000 euros) à 9 associations au titre de l'Animation Locale et conventions avec 3 associations. 2015 DDCT 115

Monsieur POISSON présente cette délibération et cite les neuf associations concernées par les subventions : Espoir Jeunesse Lilas, Autre Monde, Bouge Ton Quartier, La République de Montmartre, Le Retrait, La Maison des Copains de La Villette, Paris Macadam, Réseau d'échange de savoirs de Belleville-Ménilmontant, ainsi qu'Inter 7, association bien connue du 7^e arrondissement.

Madame le Maire ajoute que si certaines de ces associations sont situées hors du 7^e, elles profitent toutefois aux habitants de l'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DDCT 115

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 – Caisse des Écoles (7^e) -Subvention (35 000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. 2015 DASCO 139

Monsieur Thierry HODENT présente cette délibération et indique que la première délibération concerne les 35.000 euros demandés dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Paris. La Caisse des Ecoles dispose de deux subventions. La première concerne la subvention de restauration, votée en juin 2015 par le Conseil de Paris, malgré l'avis

défavorable de la mairie du 7^e. La subvention présentée, en revanche, correspond tout à fait à ce qui est souhaité, la première étant inférieure aux demandes attendues. La subvention présentée correspond à la qualité des repas servis par la Caisse des Ecoles, et répond à tous les critères de qualité de la Ville de Paris.

Monsieur HODENT demande de voter ces 35.000 euros qui sont nécessaires à la Caisse des Ecoles.

Madame le Maire rappelle que meilleur gestionnaire on est, moins de subventions sont données. Par ailleurs, concernant l'amélioration de la qualité de la restauration scolaire, Madame le Maire rappelle que le prestataire qui détient le marché de la restauration scolaire est beaucoup moins cher que les précédents, pour une meilleure qualité et pour plus de quantité. Madame le Maire fait cette précision suite aux réclamations de certains parents dont les enfants estimaient que la nourriture était insuffisante lors des déjeuners scolaires.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DASCO 139

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

7 – Subvention (2.370 euros) à l'association Société Littéraire et Artistique du 7^e.

2015 DAC 468

Monsieur HODENT présente cette délibération et se félicite de l'augmentation du montant de la subvention accordée à la Société Littéraire et Artistique du 7^e, association qui organise notamment de nombreuses conférences et concerts dans l'arrondissement.

La mairie est en effet intervenue à plusieurs reprises auprès du 1^{er} Adjoint au Maire de Paris, président de la 2^e Commission, pour que la subvention, limitée depuis plusieurs années à 2000 €, soit augmentée et portée à 2 370 €.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DAC 468

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8 – Eglise Saint-Pierre du Gros Caillou (7^e) - Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris de déposer un permis de construire. 2015 DAC 567

Madame Marguerite CHEVREUL présente cette délibération et rappelle concernant ce projet de délibération que l'église possède deux parties : l'une ancienne et l'autre nouvelle. La

Mairie du 7^e s'est beaucoup engagée sur les travaux de sauvegarde de la partie nouvelle, du lien entre la partie nouvelle et la partie ancienne, travaux pour lesquels un permis de construire a déjà été obtenu.

La délibération concerne un permis de construire pour la partie ancienne, qui dépend entièrement de la Ville de Paris, et qui est classée au titre de son patrimoine. Une opération d'embellissement et de nettoyage à l'intérieur est ainsi prévue. Il est demandé de délibérer sur ces projets envisagés, qui doivent démarrer prochainement. Il s'agit de nettoyer et d'enlever les aérothermes, qui produisent beaucoup de saleté. Ces travaux sont extrêmement importants.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'un important projet d'aménagement et de rénovation qui concerne l'église Saint Pierre du Gros Caillou, mais qui correspond aussi et surtout à la conservation et à la préservation du patrimoine religieux

Madame le Maire invite toutes les personnes présentes à contribuer aux appels de fonds afin de pouvoir financer ce grand projet d'aménagement, de restauration et de préservation de cette belle église.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DAC 567

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 – Subventions (37.000 euros) et conventions avec deux associations sportives.

2015 DJS 57

Madame Laurence AMAND présente cette délibération et explique que la Mairie de Paris développe une politique de partenariat avec certaines associations sportives par la conclusion de convention annuelle qui tient compte d'objectifs poursuivis par la collectivité parisienne. Une subvention est accordée à ces associations en fonction de la réalisation des objectifs de la convention, du nombre de licenciés inscrits ainsi que du bilan des activités et du dynamisme constaté.

Madame AMAND précise qu'il a aussi été pris en compte l'impact de l'augmentation des tarifs applicables à la location des créneaux sportifs pour ces associations.

C'est dans ce cadre que Madame AMAND présente les subventions proposées à 2 associations sportives dont l'activité s'exerce principalement au profit des habitants du 7^e : association sportive du Bon Conseil pour 17 000 € et Entente Sportive des Petits Anges pour 20 000 €.

Madame le Maire souligne le travail réalisé par les Elus du 7^e sur les subventions aux associations qui bénéficient vraiment aux habitants de l'arrondissement et indique que la Mairie de Paris a fait un effort supplémentaire cette année.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DJS 57

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 – Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation. 2015 DJS 256

Madame AMAND présente cette délibération et rappelle que le projet « Sport Urbain en liberté » a obtenu 10 544 suffrages des Parisiens dans le cadre du budget participatif voté en 2014.

Suite à ce vote, la Direction de la Jeunesse et des Sports a été missionnée pour mettre à disposition des Parisiens des équipements sportifs urbains disposés sur l'espace public.

L'objet de la consultation proposée porte spécifiquement sur des modules autoportés et sur des équipements présentant la capacité à se fondre dans leur environnement d'implantation, tout en respectant les normes de passage et de sécurité. Il est envisagé de débiter ces aménagements au deuxième trimestre de l'année prochaine.

Madame AMAND présente les trois lots séparés (lot 1 : module d'entraînement physique autoporté, lot 2 : mobilier urbain de glisse, lot 3 : module d'escalade) et renvoie sur le règlement de la consultation pour connaître les conditions de participation et les modalités de présentation et de dépôt des offres.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DJS 256

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 – Modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement - 24 Avenants à des conventions de délégation. 2015 DVD 137

Monsieur René-François BERNARD présente cette délibération et précise qu'il s'agit d'augmentations tarifaires des parkings souterrains de stationnement. Ces dernières correspondent à 25% pour le parc Invalides. C'est encore plus important pour le parking Montalembert. Pour les tarifs au mois et à l'année, les coûts n'augmentent pas, et restent au même niveau que les tarifs actuels : le tarif passe à 4 euros de l'heure. En revanche, il y aura la possibilité de fractionnement par quart d'heure. Par ailleurs, toute une gamme de réductions est ouverte, qui concerne les véhicules GNV (25%), véhicules PMR (50%), véhicules électriques (50%) ; tarifs réduits également pour les vélos et les motos.

La Mairie de Paris cale ces tarifs sur ceux du stationnement sur la voie publique qui ont augmenté fortement en début d'année 2015. Monsieur BERNARD estime ne pas pouvoir s'y opposer et propose de voter en faveur de cette délibération, qui concerne les parkings des Invalides, du plateau Joffre et de la rue Montalembert.

Monsieur Yves POZZO di BORGO affirme son désaccord. Avant 2001, plusieurs projets de parkings avaient été lancés par la Mairie de Paris. Depuis cette date et l'élection de Bertrand DELANOË, tout a été arrêté. Les prix des parkings ont été augmentés au seul profit de la Ville de Paris et des concessionnaires.

Monsieur POZZO di BORGO rappelle avoir toujours bloqué les prix des parkings en Commission des Finances du Conseil de Paris. Dans de nombreuses villes, un parking représente une structure d'accueil, offrant la première, voire la deuxième heure, et permettant aux gens de faire leurs courses et de repartir. C'est tout l'inverse à Paris. Un des grands problèmes de la Ville de Paris – existant sous la précédente mandature de Bertrand DELANOË, et qui se poursuit depuis 2014 – est que la Mairie de Paris dépense trop d'argent. Depuis qu'Anne HIDALGO a été élue Maire de Paris, il manque 300 à 400 millions d'euros dans les caisses de la Ville. Anne HIDALGO a de plus déclaré qu'elle n'augmenterait pas les impôts. Elle ne le fait pas mais elle augmente les taxes. Par conséquent, Monsieur POZZO di BORGO ne voit pas comment le conseil du 7^e arrondissement peut voter en faveur de cette délibération.

Madame le Maire rappelle la cohérence de sa majorité au conseil du 7^e arrondissement face à la politique « anti-voitures » assumée par la Mairie de Paris.

Madame le Maire rappelle également le projet manqué de parking souterrain lors de la construction de logements en lieu et place de l'ancien hôpital Laënnec. Madame le Maire souligne également les problèmes pour stationner dans l'arrondissement. Elle souligne les difficultés entraînées, notamment dans le 7^e arrondissement, par la fermeture des voies sur berges rive gauche en 2013. Sous prétexte d'une politique « anti-voitures » assumée par Madame Anne HIDALGO, les habitants du 7^e arrondissement doivent désormais disposer de places en parkings souterrains. Depuis le début de l'année 2015, le prix du stationnement en surface est donc plus élevé que celui du stationnement souterrain. Madame le Maire estime donc rester dans une certaine cohérence en votant en faveur de cette délibération.

Monsieur BERNARD ajoute que la délibération ne prévoit pas de changement du tarif des résidents du parking. Il n'y aura pas d'augmentation, ni au mois, ni à l'année. Les résidents sont incités à mettre leur voiture dans un parking parce qu'ils l'utilisent peu. Concernant le tarif petite rotation, lorsqu'une voiture est sortie 2 ou 3 fois dans le mois, la réduction est de 25%. Demain sera donc moins cher qu'aujourd'hui pour les résidents. Monsieur BERNARD estime que cette formule mérite d'être encouragée car elle va dans le bon sens.

Monsieur POZZO di BORGO souligne le matraquage financier concernant le stationnement de surface.

Madame le Maire évoque à ce sujet la suppression de la gratuité du stationnement en surface au mois d'août, dont beaucoup d'habitants qui l'ignoraient ont été verbalisés, et ont même vu leur véhicule enlevé.

Madame Capucine EDOU remercie Monsieur BERNARD d'avoir rappelé la cohérence de cette délibération proposée par la Mairie de Paris. Cohérence avec sa politique, qui est

effectivement une politique de réduction de la place de la voiture à Paris. Madame EDOU rappelle que de nombreuses solutions alternatives sont aujourd'hui proposées, qu'il s'agisse des Autolib', des scooters électriques en libre-service, des pistes cyclables, etc.

Dans cette délibération, Madame EDOU estime qu'une prime est proposée pour les personnes qui utilisent moins leur voiture, ainsi qu'une prime pour les voitures davantage favorables à l'environnement. Cette délibération est donc parfaitement en accord avec la politique de la Ville de Paris. Madame EDOU se satisfait que le Conseil du 7^e arrondissement s'aligne sur celle-ci.

Monsieur Christian LE ROUX donne raison à monsieur POZZO di BORGIO sur le fond, mais ne le suivra pas sur le vote. Sur le fond, il estime que la politique de la Ville de Paris, depuis 2001, a toujours été de supprimer toute possibilité de construire de nouveaux parkings dans la capitale. Dans le 7^e, le dernier parking construit a été celui du Musée du Quai Branly, parce qu'il s'agissait d'un accord avec l'État.

Concernant Laennec, Monsieur LE ROUX rappelle que la municipalité du 7^e avait un accord du groupe LVMH à travers Le Bon Marché et son ancien président M. Philippe de BEAUVOIR, ainsi que des propriétaires du site de Laennec à l'époque la COGEDIM, pour faire un parking souterrain avec accès direct au Bon Marché, cofinancé par la COGEDIM et Le Bon Marché. Monsieur DELANOË a systématiquement refusé le projet provoquant un parking Boucicaut, une rue du Bac et une rue de Sèvres totalement engorgés et un parking souterrain Laennec potentiel refusé, démonstration d'une forme de dogmatisme. A l'époque, M. Denis BAUPIN était l'adjoint au Maire en charge de la voirie, et il y était tout à fait opposé ; il était venu à la Mairie du 7^e pour dire qu'il refusait les « aspirateurs à voitures » dans le 7^e arrondissement et dans Paris.

Monsieur LE ROUX estime donc qu'il s'agit d'une position dogmatique de la part de la Mairie de Paris, qui consiste à refuser des solutions alternatives pour les Parisiens qui ont besoin de stationner leur véhicule. En ce qui concerne la délibération, il est clair qu'elle contient des avancées, sur les véhicules propres, sur les véhicules alternatifs type électriques, GPL et autres : Monsieur LE ROUX appelle donc à la voter.

Madame le Maire rappelle que la délibération concernant un projet de parking sous l'avenue Bosquet avait été adoptée en 1994 au Conseil de Paris. Le parking n'a pourtant jamais été construit. Lors de son élection en 2008, Madame le Maire a relancé le projet, et a obtenu l'accord de Monsieur DELANOË pour la construction de ce parking. Le Maire de Paris de l'époque s'était engagé, dans la mesure où ce parking ne pouvait être en régie, s'il y avait assez de demandes et que la rentabilité pouvait être au rendez-vous, à ce que le projet soit lancé. Une étude de pré-commercialisation a été lancée, pour un coût d'environ 50.000 euros à l'époque. Moins de 10% des personnes s'étaient déclarées intéressées : les autres n'étaient soit pas du tout intéressées, soit elles trouvaient cela trop cher, soit elles ne voulaient pas s'engager compte tenu des tarifs.

Aujourd'hui, sur le 7^e, les projets de parking sont au point mort car il n'y a pas de demandes. La seule variable d'ajustement se situe donc sur les tarifs des parkings souterrains. En votant cette délibération, il peut sembler que le conseil du 7^e conforte quelque peu la politique « anti-voitures » de la Mairie de Paris. Mais, pour autant, dans le cadre des véhicules propres, des tarifs préférentiels, du stationnement moins cher par rapport à la surface, elle permet de favoriser un peu les Parisiens. Il n'est pas possible de pénaliser les Parisiens qui ont des

véhicules propres ou ceux qui se servent très peu de leur véhicule, ce qui correspond tout de même à la sociologie de l'arrondissement.

Concernant le projet de parking à Laënnec, l'intérêt est qu'il ne coûtait pas un euro à la collectivité. Bertrand DELANOË l'a dit durant sa seconde mandature, mais à l'époque, les Verts s'y étaient fortement opposés. La politique de la Mairie de Paris est de supprimer des places de stationnement en surface.

Monsieur LE ROUX indique que le projet de 1994 n'était pas un projet sous l'avenue Bosquet uniquement, mais un projet commun à l'avenue de Ségur et à l'avenue Bosquet. Le projet avenue de Ségur a été attaqué par les riverains, et le Conseil d'Etat a rendu sa décision 15 ans après. Au bout de 15 ans, la SAEMES a indiqué qu'elle ne construisait plus sous l'avenue de Ségur, mais qu'elle ne pouvait pas construire sous l'avenue Bosquet, parce que séparer les deux parkings ne permettait pas à ce projet de fonctionner d'un point de vue économique.

Madame le Maire indique que l'avenue Bosquet n'était pas du tout concernée par la décision du Conseil d'Etat.

Monsieur LE ROUX indique que les deux parkings étaient liés à l'origine dans le projet. Il fallait qu'il y ait deux parkings ensemble pour que cela soit rentable.

Madame le Maire indique avoir trouvé un document qui fait état d'une évaluation et de la possibilité de le construire, sous la mandature de Jacques CHIRAC.

Monsieur LE ROUX rappelle que le projet sous l'avenue de Ségur consistait notamment à construire des parkings sous les ministères (ministères de la Santé, des Affaires Sociales et l'ancien bâtiment du ministère des PTT) pour reloger en partie les véhicules des fonctionnaires et en partie les véhicules des riverains, avec un lien potentiel en souterrain avec l'UNESCO.

Un avis favorable est donné à la MAJORITE des votants au projet de délibération

2015 DVD 137

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : 1 (M. POZZO di BORGO)
Abstention : 1 (Mme HUBIN)
Ne prend pas part au vote: /

12 – Parc de stationnement Sèvres-Babylone (7e). Contrat d'affermage avec VINCI PARK France. 2015 DVD 192

Monsieur BERNARD présente cette délibération et indique que le parc de stationnement Babylone est actuellement géré par la SAEMES. Un appel à proposition a eu lieu, remporté par VINCI PARK. Il présente un certain nombre de contraintes, dont notamment 6 places d'Autolib'. Et, paradoxalement, il n'y a pas d'augmentation du tarif horaire. Le tarif reste à 4 euros.

1,5 million d'euros de travaux sont prévus. Enfin, il y aura au mois et à l'année une augmentation : 8% pour les résidents et 6% pour les non-résidents, soit 1.900 euros par an.

Un avis favorable est donné à la MAJORITE des votants au projet de délibération
2015 DVD 192

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : 1 (M. POZZO di BORGO)
Ne prend pas part au vote: /

13 – Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché. 2015 DVD 201

Monsieur BERNARD présente cette délibération et indique le mode de répartition entre les deux lots pour le traitement des chaussées parisiennes : le lot 1 concerne le centre de Paris avec commandes de 3 à 12,8 millions d'euros HT et le lot 2 les voies sur berges et les périphériques avec commandes entre 600 000 euros et 4 millions d'euros HT.

Madame le Maire indique qu'il s'agit de se prononcer ici sur les modalités de la passation et non sur le contenu

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITE des votants au projet de délibération
2015 DVD 201

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

14 – Programme Local de Prévention des Déchets 2015 - Subventions (71.250 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes. 2015 DPE 72

15 – Subventions (171.750 euros), conventions annuelles d'objectifs avec six recycleries et conventions d'accès en CVAE. 2015 DPE 58

Madame le Maire propose de rassembler les délibérations DPE 72 et DPE 58 qui concernent le recyclage des déchets.

Monsieur BERNARD indique que parmi les 11 associations qui vont toucher les 71.250 euros au total prévus dans la délibération DPE 72, aucune n'est située dans le 7^e. Elles vont toucher entre 2.750 et 10.000 euros. Monsieur BERNARD propose donc d'adopter cette délibération.

Monsieur POZZO di BORGO estime que ce sont des gadgets qui ne vont pas changer grand-chose. Mais il reconnaît qu'il est bon qu'il y ait des animations pour attirer l'attention des enfants sur les logiques de propreté, sur le travail sur les déchets. Monsieur POZZO di BORGO votera cette délibération.

En revanche, Monsieur POZZO di BORGO revient sur la campagne contre les mégots, dirigée par Mao PENINO, adjoint à la Maire de Paris chargé de la Propreté, qui apparaît toujours très directif et plein d'autorité et qui a déclaré vouloir éradiquer les mégots à Paris. Monsieur POZZO di BORGO désigne cette opération comme une simple campagne de communication, alors que Paris est toujours aussi sale.

Madame le Maire rappelle que la mairie du 7^e organise ses propres opérations éco-rallyes, et sensibilise à la propreté gratuitement, sans subventions.

Madame EDOU se réjouit pour sa part que des associations puissent mener des actions de sensibilisation. L'une d'elle, « A Toi Théâtre », cherche des locaux pour mettre en place ses activités. Madame EDOU propose que la Mairie du 7^e les accueille.

Madame EDOU regrette que monsieur POZZO di BORGO critique la politique « anti-mégots » de la Mairie de Paris qui vise à mettre en place des amendes de 68 euros pour les gens qui seront pris en train de jeter leur mégot. Madame EDOU rappelle en outre que les nouvelles poubelles de la Ville de Paris sont équipées de cendriers.

Monsieur BERNARD rappelle que la campagne de verbalisation commence le 1^{er} octobre 2015.

Concernant la délibération DPE 58, Monsieur BERNARD indique que le contrat que Madame HIDALGO demande de signer consiste à permettre le cycle du déchet entre ce qui va être la « recyclerie » et le déchet ultime. Au lieu de faire payer les déchets ultimes aux recycleries, ils sont mis dans les déchetteries. Monsieur BERNARD aurait souhaité que la déchetterie du 7^e abrite une recyclerie, pour les matériels informatiques notamment.

Monsieur BERNARD propose toutefois de voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITE des votants au projet de délibération

2015 DPE 72

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITE des votants au projet de délibération

2015 DPE 58

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 – Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés. 2015 DFA 90

Monsieur BERNARD présente cette délibération et explique la répartition de ce marché pour les études de reconnaissance des sols en deux lots séparés : un lot pour le nord et un lot pour le sud.

- Le lot n°1 comprend 12 arrondissements et bénéficie d'entre 1,250 million et 5 millions d'euros.
- Le lot n°2, auquel le 7^e est rattaché, comprend 6 arrondissements + la banlieue + d'autres lieux, et est doté d'entre 0,650 million et 2,6 millions d'euros.

Les lots ont été regroupés entre la voie publique et les bâtiments.

Monsieur BERNARD indique que ce marché engage la Ville de Paris pour 24 mois.

Monsieur BERNARD propose d'adopter ce marché qui permettra selon lui de mieux gérer des effondrements du type de celui survenu Avenue de Saxe au début de l'année 2015.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2015 DFA 90

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

17 – ERP et IOP municipaux parisiens – Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales – Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police. 2015 DPA 82

Monsieur BERNARD présente cette délibération et dit connaître l'importance que le Sénateur POZZO di BORGIO attache à la loi concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), du 11 février 2005. La situation n'a malheureusement pas évolué depuis. Récemment, un nouveau texte de Loi a prévu de retarder cette échéance, non seulement à quelques mois mais à plusieurs années. Sa mise en application s'étale sur 1 à 9 ans.

La Ville de Paris a procédé à un recensement. Dans 20% des cas seulement, la loi est appliquée. Et la plupart des 80% restants vont bénéficier de délais allant jusqu'à 9 ans.

Il est donc demandé d'adopter la délibération par laquelle est proposé ce plan d'accessibilité au Préfet de police, sachant qu'en novembre 2015, le Conseil de Paris se prononcera sur ce même plan. Pour la délibération présente, il s'agit du seul dépôt au nom de la Ville et du Département au Préfet de police de ce que l'on appelle l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé).

Monsieur POZZO di BORGIO juge cette affaire très grave. Le Président de la République Jacques CHIRAC avait réussi à faire voter en 2005 un texte très important pour les

handicapés, mais beaucoup de maires ruraux se retrouvaient toutefois avec des charges qu'ils ne pouvaient pas assumer. De nombreux élus ont donc souhaité reporter le texte, alors que les grandes villes pouvaient l'assumer. Durant les mandatures de Bertrand DELANOË, sur les 8 milliards d'euros dépensés, seulement 20 millions d'euros auraient été consacrés à l'accessibilité chaque année. Monsieur POZZO di BORGO est intervenu en Conseil de Paris pour communiquer ce chiffre que ne connaissait pas Anne HIDALGO.

Madame le Maire indique avoir eu le jour même du conseil une réunion avec l'ensemble des directeurs d'écoles. Certains d'entre eux ont parlé de l'accessibilité, concernant des enfants en difficulté, car en situation de handicap. La mairie du 7^e est intervenue pour des écoles privées, dans le cadre de subventions qui ont d'ailleurs été obtenues. Madame le Maire regrette de pouvoir intervenir pour des écoles privées, mais pas pour des écoles publiques, étant dépourvue de compétences pour le faire même si un mécène ou une fondation veut faire un don pour le financer ou rendre une école accessible : le sujet concerne les AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire). Madame le Maire dénonce cette aberration.

Monsieur POZZO di BORGO regrette que ce premier texte de Loi de 2005, ait été trop technique et ait impliqué trop de pesanteurs. Aujourd'hui, le report à 9 ans constitue un gros problème pour la Ville de Paris. Des personnes à mobilité réduite affirment ne plus pouvoir sortir à Paris. Monsieur POZZO di BORGO demande à la Maire de Paris et au Conseil de Paris que les délais soient accélérés et que le projet soit amélioré.

Un avis favorable est donné à la MAJORITE des votants au projet de délibération

2015 DPA 82

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : 1 (M. POZZO di BORGO)

Ne prend pas part au vote: /

18 - Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020. 2015 DEVE 123

19 - Vœu relatif au projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement rattaché au projet de délibération 2015 DEVE 123, V 07 2015 038

Madame le Maire indique avoir déposé un vœu relatif à cette délibération qui sera débattu s'il n'y a pas d'opposition.

Monsieur BERNARD présente cette délibération et indique que le Plan de Prévention du Bruit (PPBE) comporte un certain nombre de mesures basées, pour la Ville de Paris, sur une consultation du public. Cette consultation s'est tenue au printemps et a mis en évidence les bruits émergents. Parmi ces derniers, le principal est celui des deux roues motorisées qui peuvent nuire à 5.000 ou 10.000 personnes. Viennent ensuite le passage des engins de nettoyage des agents de la Propreté : leurs horaires sont larges, mais il est également important d'avoir une ville propre le matin.

La Mairie de Paris prévoit la création de commissions et des mesures spécifiques portant sur les catégories identifiées : sensibilisation, véhicules moins bruyants, dispositifs touchant les grands axes comme le périphérique.

Monsieur BERNARD indique ne pas pouvoir voter contre cette délibération et propose dans le même temps un vœu pour aller dans le sens d'une amélioration de ce texte, indiquant que le plan de prévention qui vient d'être présenté traite essentiellement du bruit dû à la circulation routière et n'apporte pas de réponse directe aux nuisances des deux roues motorisés.

En conséquence, le vœu propose que, sur la base d'une analyse complète des nuisances sonores, le plan de prévention intègre désormais des mesures efficaces de lutte contre les bruits émergents provoqués par les deux roues motorisés et une application stricte de la réglementation contre les nuisances générées par les chantiers.

Madame EDOU se félicite tout d'abord que le rapporteur se réfère à la concertation publique, contre laquelle la majorité du conseil du 7^e s'était prononcée contre en mars dernier.

Madame EDOU s'interroge sur la réglementation contre les nuisances générées par les chantiers, et sur l'instance chargée d'en garantir le bon fonctionnement et le bon suivi. Il semble que cela relève davantage de la Préfecture de police que de la Mairie de Paris. Elle s'interroge donc sur la validité de ce vœu, et sur sa capacité à avoir une véritable portée auprès des instances parisiennes.

Madame EDOU votera néanmoins pour ce vœu, car elle estime effectivement que, pour ce qui est des nuisances sonores liées aux deux roues et aux chantiers, cela relève du bon sens. Elle estime toutefois que, dans la concertation et son comité de suivi, cette question sera étudiée.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DEVE 123

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2015 038

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

20 – Cession à Aximo de 15 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (7^e, 10^e, 14^e, 15^e et 17^e). 2015 DU 169

21 – Vœu relatif à la cession à AXIMO de lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris dans le 7^e arrondissement – Rattaché au projet de délibération 2015 DU 169.
V 07 2015 039

Madame le Maire indique s'être toujours opposée à une politique arithmétique de logements sociaux dans le 7^e arrondissement, et à une préemption sans fondements, qui consiste à mettre beaucoup d'argent dans des immeubles qui coûtent très cher pour faire du logement social : ces logements ne sont accompagnés d'aucun équipement public, d'aucune crèche.

Dans la délibération présentée, il s'agit de la préemption dans le 7^e arrondissement d'un appartement situé 61, avenue de Suffren. Madame le Maire renouvelle sa demande que les logements sociaux du 7^e arrondissement soient attribués en priorité aux demandeurs habitants le 7^e, dont la liste est assez longue. Madame le Maire indique que sur les deux dernières commissions de désignation du 7^e, un travail intéressant a été mené avec Anne HIDALGO, et la priorité a été donnée à des familles du 7^e arrondissement.

Concernant cet appartement dans le 7^e, la délibération ne donne pas plus de détails. Madame le Maire indique qu'un vœu du conseil du 7^e arrondissement a été ajouté afin que ce logement puisse être considéré comme du logement intermédiaire PLS ou PLI.

Monsieur POZZO di BORGIO approuve ce vœu, mais souhaite une précision concernant la délibération et la société AXIMO. La valeur des biens, selon France Domaine, est en effet, de 2,3 millions d'euros. Et le bien est vendu à AXIMO 1,2 million d'euro avec une décote forte.

Monsieur BERNARD confirme une décote de moitié.

Monsieur POZZO di BORGIO indique ne pas être opposé à cette délibération si AXIMO ne comprend pas d'actionnaires privés, mais reste essentiellement une structure de la Ville de Paris.

Monsieur HODENT indique que, selon la délibération, Paris Habitat OPAH représente 71% de l'actionariat d'AXIMO, et la SAHLM LOGIREP représente 19%, les deux étant des établissements publics.

Monsieur LE ROUX estime que c'est Paris Habitat qui fait une superbe affaire. Ils prennent en effet un appartement à 3.400 euros/m² avenue de Suffren. Il estime ne pouvoir que soutenir cette démarche.

Madame le Maire confirme la participation de Paris Habitat et rappelle que la préemption de logements n'a pas été un succès rue de Varenne, car il n'y a pas d'équipements publics à proximité.

Madame EDOU rappelle la politique de la Mairie de Paris, dont l'objectif est d'atteindre 30% de logements sociaux à Paris. Concernant le vœu, elle reconnaît une nécessité pour les arrondissements de prendre cette politique à leur charge, avec de grandes disparités entre des arrondissements comme le 19^e et le 7^e arrondissement qui ne possède aujourd'hui qu'1,36% de logements sociaux. Madame EDOU regrette que des arrondissements comme le 19^e, soient des arrondissements qui possèdent le plus de logements en PLAI, les logements les plus sociaux, ce qui crée des ghettos, et estime que le 7^e doit en compter également.

Madame le Maire interroge madame EDOU sur la situation des habitants du 7^e qui sont en attente d'un logement intermédiaire.

Madame EDOU rappelle qu'un tiers des logements est attribué par la Préfecture de Paris Ile de France, un tiers par la Mairie de Paris et un autre tiers par la Mairie du 7^e arrondissement.

Madame Josiane GAUDE conteste ce ratio indiquant qu'il est loin de la vérité.

Madame le Maire indique que ce n'est pas un tiers des logements sociaux attribués par la mairie du 7^e arrondissement, mais un sixième.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DU 169

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à la MAJORITE des votants au vœu V 07 2015 039

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : 1 (Mme EDOU)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

22- Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéoprotection. 2015 SG 61

Madame le Maire rappelle que le 7^e arrondissement dispose du nombre de caméras de vidéo-protection le plus important par habitant, environ 75 aujourd'hui, souvent mutualisées avec certains établissements publics - ministères ou ambassades - pour la protection des habitants du 7^e, permettant certaines interpellations.

Monsieur BERNARD précise que les 75 caméras sont situées de manière à peu près homogène sur le territoire du 7^e arrondissement, avec une plus grande densité près de la Tour Eiffel et du Champ de Mars.

Monsieur BERNARD expose le contenu de l'avenant qui instaure 7 caméras supplémentaires et l'interconnexion avec les caméras utilisées pour la circulation routière, mais il regrette que l'interconnexion avec les caméras de la RATP ne soit pas réalisée.

Madame le Maire se réjouit que la gauche se soit convertie à la vidéo-protection.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 SG 61

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

23 – Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016. 2015 DDCT 83

24 – Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2016. 2015 DDCT 84

Madame le Maire propose de rassembler les deux délibérations DDCT 83 et DDCT 84 qui portent sur les Etats spéciaux d'arrondissement.

Madame GAUDE explique que le 7^e fait partie des 17 arrondissements bénéficiant de la stabilité des crédits, ce qui est également le cas des crédits destinés aux Conseils de quartier, qui s'élèvent à 3.306 euros par Conseil.

Concernant la seconde délibération, Madame GAUDE trace le cadre des dépenses d'investissement pouvant être réalisées dans l'Etat spécial.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DDCT 83

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DDCT 84

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

25 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016. 2015 DDCT 85

26 - Inventaire des équipements dont le conseil d'arrondissement a la charge – 2016. 07 2015 036

Madame le Maire propose de rassembler les deux délibérations DDCT 85 et celle propre au 7^e arrondissement qui portent sur les inventaires des équipements de proximité.

Madame GAUDE présente le document qui consiste à lister les équipements de proximité, y compris ceux dont l'ouverture est prévue en 2016, ainsi que la seconde délibération qui liste l'inventaire des équipements dont le conseil d'arrondissement a la charge.

Cette seconde délibération porte sur l'inventaire des équipements dont le Conseil d'arrondissement a la charge, soit 45 équipements pour 2016.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DDCT 85

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2015 036

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

27 - Convention d'occupation des locaux dans la mairie du 7^e arrondissement en vue de tournage. 07 2015 037

Madame GAUDE présente cette délibération et précise en effet que 75% des recettes encaissées au titre des tournages dans la Mairie d'arrondissement sont pris en compte dans les inscriptions au titre des fonds du Maire sur l'exercice ultérieur.

Madame le Maire souligne que cette convention de tournage présente un intérêt financier pour la Mairie du 7^e.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2015 037

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

28 - Exploitation d'une buvette fixe sur les Berges de Seine (7^e) - 13 500 euros - convention avec la société Food Breizh. 2015 DDEEES 15

Madame GAUDE présente cette délibération et précise que la société Food Breizh, spécialiste de cuisine bretonne et notamment de crêpes, a été retenue après une période d'essai pour une prise d'effet le 1^{er} octobre 2015.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de valider le changement d'exploitant pour l'exploitation d'une buvette sur les berges de Seine via une convention pour une occupation d'une durée d'un an, moyennant une redevance de 13.500 euros annuels.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DDEEES 15**

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

29 - Subventions (32.600 euros) à 6 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2014 (7^e). 2015 DDEEES 82

30 - Subvention (8.300 euros) à l'association le Faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (7^e). 2015 DDEEES 84

Madame le maire propose de rassembler les deux délibérations DDEEES 82 et DDEEES 84 qui portent sur les subventions pour les illuminations de la fin d'année 2014.

Madame GAUDE regrette le retard de 9 mois entre ce vote et la période indiquée des illuminations. Elle demande de délibérer favorablement pour :

- l'Union des commerçants UCIAP 7^e, pour 5.900 euros ;
- le Comité Saints-Pères - Grenelle, pour 8.100 euros ;
- le Comité Bourgogne, pour 5.000 euros ;
- l'UIC de la rue Cler, pour 8.000 euros ;
- l'association Carré Rive Gauche, pour 4.600 euros ;
- l'association Verneuil Village, pour 1.000 euros.

Madame le Maire précise que cela démontre qu'il y a de plus en plus d'illuminations dans l'arrondissement, subventionnées en partie, mais principalement grâce aux commerçants qui souhaitent égayer leur secteur.

Monsieur LE ROUX regrette que la Ville de Paris fasse de la trésorerie sur le dos des associations de commerçants, en adoptant cette délibération en septembre 2015. Les

commerçants ne verront par conséquent pas leur chèque arriver avant janvier ou février 2016. Il n'estime pas normal que la Ville de Paris, qui dispose d'une surface financière et des services organisés, fasse de la trésorerie sur le dos des commerçants.

Madame GAUDE regrette, par exemple, que l'Union des commerçants de la rue Cler recevait autrefois 70.000 euros d'investissement, pour seulement 5.900 euros en 2015.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DDEEES 82

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DDEEES 84

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

31 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C. 2015 DDEEES 228

Madame GAUDE présente cette délibération et indique que les conventions de gestion comportent des clauses environnementales et précise que pour le 7^e, l'attribution de gestion de ce contrat a été donnée à la société CORDONNIER FRERES.

Madame le Maire précise que le 7^e est situé dans le secteur C.

Monsieur BERNARD souligne le travail réalisé avec le référent Propreté de la Mairie concernant le marché de Saxe avec le précédent délégataire DADOUN Père et Fils, action qu'il compte réitérer avec le nouveau délégataire Cordonnier.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DDEEES 228

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

32 - Subventions (5.501.407 euros) et avenants avec la Fondation OEuvre de la Croix Saint Simon (20^e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance. 2015 DFPE 247

Madame le Maire indique qu'un établissement est concerné dans le 7^e.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE présente les conventions d'objectifs, d'une durée de 3 ans, Pour l'année 2015, les avenants n°2 à ces conventions fixent les subventions municipales pour l'année 2015, et concrétisent l'engagement de l'association à réaliser des taux d'occupation et des taux de fréquentation.

Madame DAUVERGNE précise que le 7^e arrondissement bénéficie de deux subventions :

- l'une pour un établissement situé avenue Charles-Risler, une halte-garderie sur le Champ de Mars, pour un montant de 205.671 euros ;
- l'autre pour la crèche dite La Providence, située 3 rue Oudinot, pour un montant de 241.108 euros.

Madame DAUVERGNE fait part de la réouverture de la crèche Oudinot La Providence, avec 75 berceaux au lieu de 60.

Madame le Maire souligne que l'arrondissement présente le meilleur taux d'occupation de crèches de tout Paris, au-delà de 100%.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DFPE 247

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

33 - Signature d'un avenant n°5 à la convention de délégation de service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel (7^e) 2015 DFA 102

Madame DAUVERGNE présente cette délibération et l'avenant n°5 qui porte sur la modification de la grille des tarifs, et propose une tarification incitative pour les enfants de 4 à 11 ans, les personnes handicapées et les demandeurs d'emploi.

Les tarifications pour l'accès au sommet pour les enfants de 4 à 11 ans, dans un cadre scolaire ou non, les handicapés et les demandeurs d'emploi sont diminués de 2 euros, pour passer de 10 à 8 euros dans le cas de l'utilisation de l'ascenseur pour l'ensemble de l'ascension, et de 9 à 7 euros dans le cas d'une ascension dite « combinée » (une partie escaliers, une partie ascenseur).

Enfin Madame DAUVERGNE indique que ces tarifs entreront en vigueur au 5 janvier 2016, jusqu'à expiration de la convention au 31 décembre 2016.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DFA 102

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire signale quelques événements à venir concernant le 7^e :

- 21 septembre, CCQ Invalides, à la Mairie à 18h30 ;
- 24 septembre, CCQ Ecole Militaire, à la Mairie à 18h30 ;
- 29 septembre, CCQ Saint-Thomas d'Aquin, à la Mairie à 18h30 ;
- 30 septembre, CCQ Gros Caillou, à la Maison des Associations à 18h30 ;
- 19-20 septembre, Journées du Patrimoine – la Mairie y connaît un vrai succès ;
- 25 septembre, Fête de la Gastronomie pour les écoles ;
- 26 septembre, grand tournoi d'échecs en plein air, sur l'avenue de Breteuil ;
- 28 septembre, 20h30, projection, en plein air, en partenariat avec l'ambassade de Suisse, d'un film en avant-première ;
- tous les lundis, à partir du 28 septembre, lancement d'un atelier bijoux, de 17h00 à 19h00 à la Mairie ;
- 2 octobre, cérémonie, au 5 avenue Elisée Reclus, à l'occasion de la pose d'une plaque en hommage à Hélène BERR ;
- 8 octobre, 19h30, inauguration du 7^e en Fête, Esplanade des Invalides ;
- 14 octobre, événement à l'occasion de la Semaine du Goût ;
- lundi 2 novembre, prochain Conseil d'arrondissement ;

Monsieur HODENT souhaite informer le conseil que la rentrée scolaire s'est bien passée. Une réunion a eu lieu ce jour à la mairie du 7^e avec tous les directeurs d'école, le maire Rachida DATI et Emmanuelle DAUVERGNE, élue à la petite enfance. Monsieur HODENT indique que tout a été fait pour scolariser les enfants âgés de 2 ans et demi. Malgré cela, les écoles publiques du 7^e arrondissement ont dû enregistrer 5 fermetures de classes, dont une, non prévue, à l'école Chomel après la rentrée scolaire.

Monsieur HODENT indique le combat de Madame le Maire contre le Rectorat à ce sujet. Malheureusement, le 7^e arrondissement doit faire face à un problème global de baisse du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés. C'est la première fois que le 7^e se retrouve face à ce phénomène.

Madame le Maire indique que ces fermetures de classes le sont pour des raisons démographiques. Les 3 dernières années, des écoles comptaient des classes se situant en dessous du seuil réglementaire. La situation ne pouvait plus durer.

Monsieur HODENT regrette avoir perdu une centaine d'enfants sur les 3.000 que comptent l'arrondissement en âge d'être scolarisés à l'école maternelle et élémentaire.

Monsieur HODENT évoque également la Caisse des Ecoles du 7^e arrondissement. Il informe du recrutement de sa future directrice. Son actuelle directrice, en poste depuis 20 ans âgée de plus de 67 ans, Claudine PIERSON, va en effet partir à la retraite. Sa remplaçante Virginie BECK est nommée directrice adjointe jusqu'à son départ. Elle est arrivée en poste le 1^{er} septembre dernier.

Madame le Maire se félicite de la dérogation pour scolariser des enfants de moins de 3 ans dans les écoles maternelles, ce qui a permis de libérer des places en crèche, de faciliter les inscriptions pour les familles et la vie professionnelle de certaines d'entre elles. Cette dérogation, qui n'est généralement accordée que dans les zones d'éducation dites prioritaires, a bénéficié au 7^e arrondissement à titre exceptionnel.

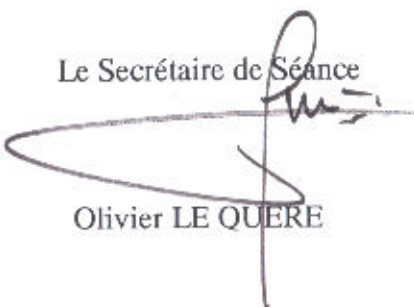
Monsieur BERNARD signale le retour de l'Opération ECOMOUTON sur l'avenue de Breteuil à partir du 15 septembre jusqu'au 15 décembre. Il rappelle que le 3 octobre, se tient, par ailleurs, l'opération Eco-Rallye sur le Champ de Mars.

Madame le Maire se félicite du retour des moutons d'Ouessant sur l'avenue de Breteuil qui ont fait parler d'eux à l'étranger.

Madame EDOU remercie Thierry HODENT pour son point sur la rentrée scolaire.

La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 20h05.

Le Secrétaire de Séance

Olivier LE QUERE

Le Maire du 7^e arrondissement

Rachida DATI